

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 19 décembre 2024 à 19h00.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du douze décembre deux mil vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Manuella DELESALLE, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Philippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 7

Amandine GOUDARD donne procuration à Angélique DEKOKER
Pierre DEHOVE donne procuration à Olivia SALLÉ
Marie-Astrid DELANNOY donne procuration à Fabien DELPORTE
Arthur WAGNON donne procuration à Sandrine BROCARD
Michel MAILLARD donne procuration à Véronique ROTTELEUR
Yannick LIEVIN donne procuration à Daniela MORONVAL
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Annie BAGGIO

Secrétaire :

Jean MOULLIÈRE

En propos liminaire, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter d'ajouter une délibération en urgence, concernant la création d'un poste de technicien principal de deuxième classe au 1^{er} décembre 2024. Cette délibération a été déposée sur table. Il s'agit d'une délibération prise lors du dernier Conseil municipal. Mais une erreur matérielle s'est glissée dans le projet de délibération et il convient donc de rétablir cette petite erreur matérielle.

Monsieur le Maire informe aussi l'Assemblée d'une remarque de la Préfecture sur une délibération prise lors d'un précédent Conseil à propos des agents de police municipaux. La délibération faisait état des agents de police municipaux et des gardes champêtres. Or la ville n'a pas de garde champêtre donc nous sommes en train de rectifier. Cela a été l'occasion d'avoir un premier contact avec le nouveau Secrétaire général de Préfecture qui a pris le soin de nous prévenir préalablement à ce courrier d'observation.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de ce dernier Conseil municipal du 19 décembre avec des délibérations importantes, notamment en termes de demande de subvention auprès de la Région, du Département, de la Communauté de communes Pévèle-Carembault afin de pouvoir financer nos projets structurants en 2025 et de réduire au maximum le reste à charge pour la commune.

Monsieur le Maire salue les internautes, tout comme le public, un peu plus nombreux qu'à l'accoutumée et la presse qui est présente et qui rapportera très fidèlement les débats de ce soir dans la Voix du Nord.

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal des enfants vient de se réunir. Beaucoup d'idées, d'enthousiasme et de solidarité émanent de ces jeunes Templeuvois. Monsieur le Maire les félicite d'ores et déjà au nom de toute l'équipe municipale pour toutes les belles initiatives qu'ils vont mettre en place en 2025 et pour lesquels les Templeuvoises et les Templeuvois seront sollicités.

Ce soir, Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée particulière pour Mayotte, le 101^e département de France, et les Mahorais. Suite au cyclone qui a ravagé cette île il y a une semaine, la commune de Genech a lancé une cagnotte et un appel aux dons. Templeuve a souhaité s'associer à ce geste de solidarité. Le Conseil municipal invite les Templeuvois à participer à cette démarche collective pour venir en aide à la population. Toutes les informations concernant la collecte sont sur la page Facebook de Templeuve-en-Pévèle. Il est aussi possible d'agir à titre personnel, des appels aux dons sont faits actuellement par différents organismes.

Vu l'état actuel des choses, il s'agit d'une gestion d'urgence, une question relevant plutôt du rôle de l'État. La présence aujourd'hui 0 du Président Macron démontre la nécessité absolue que l'État soit présent aux côtés des Mahorais. Viendra ensuite le temps de la reconstruction et Monsieur le Maire envisage de proposer à un moment ou un autre, en accord avec l'Association des maires de France, une aide sous une forme qui restera à déterminer auprès d'une commune pour aider à la reconstruction d'une école ou à la rénovation d'une classe. Ces questions seront examinées lorsque l'état des lieux aura été fait, même s'il ne reste pas grand-chose, pour que la communauté templeuvoise puisse montrer elle aussi sa solidarité envers les Mahorais.

Monsieur le Maire présente quelques points d'actualité.

Les élus distribuent en ce moment en porte à porte les chèques cadeaux de Noël aux aînés de plus de 70 ans. La municipalité conjugue les solidarités puisque ces chèques cadeaux d'une valeur de 20 € sont à dépenser chez les commerçants templeuvois. La volonté de la municipalité est d'accompagner les commerçants de Templeuve, de leur permettre de pouvoir se maintenir et de se développer dans notre commune.

Cette semaine, la municipalité a offert aux enfants des écoles un spectacle de Noël : au Petit théâtre pour les maternelles et une séance de cinéma pour les élémentaires. Demain aura lieu, tout au long de la journée, la distribution des traditionnelles coquilles de Noël aux écoliers sur la place, au chalet du Père Noël. A partir de 18h, toujours sur la place du Général de Gaulle, se déroulera la manifestation de Noël en ville organisée par la municipalité. Monsieur le Maire remercie Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, sa commission et l'ensemble des personnels pour la préparation, l'organisation de ces événements et animations.

Dans les prochains jours auront lieu d'autres manifestations.

Samedi 21 décembre :

- Arbre de Noël - Association Soins Santé - Salle polyvalente
- 16h30 - Spectacle danse urbaine "À deux mains" - Médiathèque Entre les Lignes

Dimanche 22 décembre

- 16h - "Père Noël viendra-t-il ?" - Petit Théâtre de Templeuve
- Loto annuel – AST – salle polyvalente

Samedi 28 décembre

- 20h30 - "Le CRI" - Petit Théâtre de Templeuve

Mardi 31 décembre

- 19h30 - Nouvel An - La Patriote - Salle polyvalente
- 15h - 19h - "Venez sur votre 31 !" - Médiathèque Entre les Lignes

Monsieur le Maire invite chacun et chacune aux vœux du 8 janvier à 19h à la salle polyvalente et souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

2- Admission en non-valeur de titres de recettes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances et aux Affaires juridiques, pour la délibération relative à l'admission en non-valeur de titres de recettes. Monsieur Stéphane MICHEL relève que le montant des impayés n'est pas très conséquent. Il s'agit de titres qui n'arrivent pas à rentrer, en l'occurrence une demi-douzaine de titres pour des montants très faibles qui n'ont pas été recouverts.

Monsieur Stéphane MICHEL précise que ce sont souvent deux repas à la cantine ou une garderie matin ou soir qui restent impayés. Donc comme il s'agit de très petites sommes, la Trésorerie demande de ne pas engager les sommes parce que les poursuites coûteraient plus cher que ce qui pourrait éventuellement être récupéré. Le montant de cette admission est de 39,57 €. Ainsi, la municipalité renonce à recouvrer et à percevoir les sommes en question.

Monsieur le Maire soumet l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'année 2023 pour un montant global de 39,57€ à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Signature d'une convention entre la commune de Templeuve-en-Pévèle et l'agence de l'eau Artois-Picardie dans le cadre de l'appel à projets Villes sobres et perméables : Dispositifs hydro-économiques

Monsieur le Maire présente la signature d'une convention d'intervention financière entre la commune de Templeuve -en-Pévèle et l'Agence de l'eau Artois-Picardie dans le cadre de l'appel à projets « Ville sobre et perméable : dispositifs hydro-économiques » dans les bâtiments publics existants. Monsieur le Maire précise que la municipalité sollicite donc l'Agence de l'eau dans le cadre de cet appel à projets sur l'action 1 qui est la mise en place et la distribution de dispositifs permettant de réaliser des économies en eau chez les usagers avec ce que l'on appelle des kits hydro-économiques.

Les travaux comprendront la fourniture et la pose de 461 dispositifs hydro-économiques sur les différents points d'eau des quinze sites équipés. Ce sont des sites de la commune, des bâtiments communaux et il est prévu ainsi une économie de 1509 mètres cubes d'eau par an. Et dans le cadre de cette opération, dont le montant s'élève à 34 407 € hors taxes, l'Agence de l'eau a accordé à la commune de Templeuve-en-Pévèle une subvention de 24 084 €.

Dans le cadre de l'appel à projets « Villes sobres et perméables : Dispositifs hydro-économiques dans les bâtiments publics existants », Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention d'intervention financière entre la commune de Templeuve-en-Pévèle et l'agence de l'eau Artois-Picardie à l'approbation du Conseil municipal. Une subvention pour un montant de 24 084 € permettra l'installation de 461 dispositifs hydro-économiques sur les sites communaux.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

4- Signature d'une convention entre la commune de Templeuve-en-Pévèle et le Département du Nord relative à la création de deux chaucidous, de cinq écluses et à leur entretien ultérieur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DELECLUSE, Adjoint aux travaux et à la voirie, pour la délibération relative à la signature d'une convention entre la commune de Templeuve-en-Pévèle et le Département du Nord relative à la création de deux chaucidous, cinq écluses et leur entretien ultérieur. Monsieur Alain DELECLUSE explique que cette convention concerne la RD 90, c'est-à-dire la rue du Riez et la rue de l'Hardinière et la réalisation des écluses et des chaucidous.

Monsieur le Maire rappelle que le Département a fait le revêtement à sa charge. Puis la commune a fait des aménagements pour la mise en œuvre du chaucidou et a obtenu une subvention du Département ainsi que des aides de la Communauté de communes. Avec cette convention, l'entretien de ces aménagements sera à la charge de la commune. Monsieur le Maire ajoute que ces aménagements sont particulièrement appréciés des riverains qui constatent que les automobilistes roulent beaucoup moins vite rue de l'Hardinière.

Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention entre la commune Templeuve-en-Pévèle et le Département du Nord relative à la création de deux chaucidous, de cinq écluses et à leur entretien ultérieur à l'approbation du Conseil municipal. Une subvention maximale de 30 000 € a été accordée pour les aménagements de la rue Lesrues et la rue de l'Hardinière.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

5- Signature d'une convention avec la société EuNetworks relative aux modalités d'implantation d'une infrastructure de télécommunications à très haut débit

Monsieur le Maire indique que suite à l'installation de la fibre le long de l'autoroute A 23 par des sociétés sur les terrains appartenant à la commune. La société EuNetworks, qui reprend ce réseau, propose à la commune une convention. Selon cette convention, la commune percevra 58,89 € par an pendant 25 ans.

Dans le cadre de l'implantation d'une infrastructure de télécommunications à très haut débit sur le domaine privé de la commune, Monsieur le Maire soumet la signature de la convention avec EuNetworks fixant le montant de la redevance annuelle à l'approbation du Conseil municipal. EuNetworks versera à la commune une redevance annuelle de 58,89 € pendant 25 ans.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

6- Signature d'une convention avec l'Etat relative aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, pour la délibération relative à la signature d'une convention avec l'État au sujet des conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social. Monsieur le Maire souligne qu'il est très attaché au logement locatif social et annonce avoir été désigné cette semaine administrateur chez Partenord.

Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, indique que la convention avec l'État permettra à la commune de devenir un guichet enregistreur. Ce système national d'enregistrement permet de gérer les demandes et les attributions de logements sociaux.

Madame Joëlle DUPRIEZ explique que la commune est très bien informée sur les personnes qui viennent déposer leur dossier format papier. Or maintenant, les demandeurs peuvent effectuer leurs démarches de manière dématérialisée et obtenir un numéro d'enregistrement par voie numérique. Mais la commune n'a pas accès à ces dossiers dématérialisés. L'autre problème pour la commune est que les personnes prioritaires sont ce qu'on appelle des dossiers DALO, c'est à dire des gens qu'il faut absolument reloger et qui ne sont pas obligatoirement Templeuvois.

Ce guichet enregistreur va permettre d'accéder directement à l'application et de prendre connaissance des dossiers avant la commission d'attribution. Cela va donc lever certains freins au suivi des demandes. La commune connaîtra directement le lieu de résidence, la composition du foyer et les revenus des demandeurs.

Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, rappelle que les logements sociaux sont classés en trois catégories : le PLAI destiné aux familles à revenus très faibles et au public prioritaire, le PLUS, qui est le plus sollicité et le PLS réservé aux personnes qui ont des revenus très corrects, par exemple 4 000 € par mois. En effet, il est possible d'obtenir un logement social avec 4 000 € par mois. Ce guichet permettra à la commune de travailler en amont des commissions en fonction des informations transmises par le bailleur social et d'avoir des dossiers bien construits pour la présentation en commission d'attribution.

Madame Annie BAGGIO, Conseillère municipale, demande quel est le nombre de logements sociaux recensés sur la commune de Templeuve. Madame Joëlle DUPRIEZ indique que la commune dispose d'au moins 250 logements sociaux. Le nombre précis sera communiqué lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire ajoute que des documents ont été reçus récemment sur la répartition du nombre de logements à Templeuve en fonction des catégories. Madame Joëlle DUPRIEZ ajoute que la commune compte actuellement 110 demandes de logement.

Afin de faciliter la gestion des demandes de logement social, Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature d'une convention avec l'Etat relative aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

7- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025 pour la rénovation de l'ancienne Mairie-Centre (ADVB)

Monsieur le Maire annonce que les délibérations suivantes concernent des demandes de subventions pour des projets que la commune entend mener en 2025. Cela permet d'avoir déjà une vision des orientations de la commune et du prochain débat d'orientation budgétaire qui aura lieu dans quelques semaines.

Néanmoins, il s'agit de ne pas être en retard par rapport aux dates de demande de subvention à la Région, au Département et à l'État pour les projets qui sont susceptibles d'être financés.

La première demande de subvention au Conseil départemental au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs pour 2025 concerne la rénovation de l'ancienne mairie.

Ce projet est déjà engagé avec une subvention dans le cadre du Fonds vert de l'État et la commune souhaite compléter le plan de financement avec une subvention du Département. Le montant des travaux a été évalué à 430 000 € et 100 000 € pour les frais d'honoraires, de maîtrise d'œuvre, de bureau d'études techniques, de coordination SPS. Donc il est demandé que la commune puisse solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs pour 2025 à hauteur de 40 %, soit 212 000€. Les travaux consistent principalement en la rénovation de la toiture qui doit être complètement refaite au niveau des ardoises, l'isolation et les fenêtres.

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'ancienne Mairie, Monsieur le Maire soumet la demande de subvention auprès du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2025 pour un montant de 212 000 € à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

8- Demande de subvention au Conseil Départemental du Nord au titre du dispositif Projets Territoriaux Structurants 2025 (PTS)

Monsieur le Maire informe que les autres demandes de subventions concernent la requalification de la rue de la Grande Campagne. Des études ont été réalisées avec la collaboration des services de la Communauté de communes Pévèle Carembault avec qui la commune travaille depuis plusieurs semaines maintenant. Le chiffrage de l'opération s'élève à 1 100 000 € hors taxes pour les travaux et 22 000 € pour les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par les petites communes. Ce qui représente 2 %, ce qui est un taux tout à fait raisonnable par rapport à des bureaux d'études. La commune prévoit donc de solliciter le Département au titre des Projets Territoriaux Structurants en 2025 pour un montant de 448 800 € hors taxes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DELECLUSE, Adjoint aux travaux et à la voirie, pour quelques explications sur les travaux envisagés rue de la Grande Campagne.

Monsieur Alain DELECLUSE explique que la requalification de la rue Grande Campagne démarre de la rue Henriette Gerekens jusqu'à la rue du Maresquel avec une reprise complète de la voirie et la création de stationnement sur les deux côtés. Aujourd'hui l'estimation faite par la CCPC est d'environ 750 000 € pour la voirie et 250 000 € pour l'enfouissement des réseaux électrique (éclairage). Une option à 50 000 € a été choisie pour enlever le gros poteau qui se trouve au carrefour de la rue du Maresquel, sur le trottoir. Il y a également environ 30 000 € de maîtrise d'œuvre, de bureau d'études, etc. On arrive donc à un total d'à peu près 1 000 100 € hors taxes.

Monsieur Alain DELECLUSE ajoute que ce chantier qui va durer huit mois se déroulera en deux étapes. Il commencera très rapidement par cinq mois d'enfouissement puis trois mois pour les travaux de voirie. Monsieur Alain DELECLUSE indique qu'il présentera plus en détails ce chantier lors de la prochaine commission travaux. Des plans qui ne sont pas définitifs sont disponibles en mairie. Monsieur Jean DENIS, Responsable du service technique, se tient également à la disposition de chacun pour les présenter.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un travail collectif réalisé par la Commission. Les demandes de renseignements complémentaires sont à effectuer auprès de l'adjoint et des élus dans un premier temps. A ce stade, les travaux vont commencer au niveau du vétérinaire jusqu'à la rue du Maresquel car NOREADE doit réaliser des travaux sur la partie entre la friterie et le vétérinaire. Une fois les travaux de NOREADE terminés la commune pourra envisager des travaux complémentaires sur cette portion.

Madame Daniela MORONVAL, Conseillère municipale, s'interroge sur la durée des travaux et l'impact de l'intervention de NOREADE. En complément d'information, Monsieur Alain DELECLUSE ajoute que les travaux NOREADE auront lieu entre la rue de Roubaix et le vétérinaire situé au croisement de la rue des Quatre Cornets et non sur la partie prévue en requalification de la rue Grande Campagne. Aujourd'hui, NOREADE n'a pas encore donné son planning d'intervention, mais c'est prévu en 2025. La mairie attend confirmation des dates et a demandé à ce qu'il n'y ait pas d'autres interventions dans les années à venir rue Grande Campagne.

Monsieur le Maire souligne que c'est un projet structurant dans la mesure où c'est un axe majeur de la commune de Templeuve-en-Pévèle, probablement une des rues les plus empruntées qui dessert à la fois la zone commerciale, la maison de santé, le pôle d'échanges. Donc, effectivement, ce projet est identifié comme étant un PTS, un Projet Territorial Structurant, qui devrait pouvoir être accompagné par les collectivités comme le Département.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au Conseil Départemental du Nord au titre du dispositif Projets Territoriaux Structurants 2025 pour la requalification globale de la rue Grande Campagne à hauteur de 448 800 € HT à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

9- Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2022-2025 de la Communauté de communes Pévèle Carembault - Aménagement Rue Grande Campagne

Monsieur le Maire annonce qu'une demande est faite sur la même opération d'aménagement de la rue Grande Campagne au titre des fonds de concours que la Communauté de communes accorde aux communes. Ce fonds de concours correspond à un forfait, en quelque sorte un fixe plus x euros par habitant. De ce fait, la commune a un reliquat de 188 306,50 € qu'il est donc proposé de mettre sur l'opération de la Grande Campagne.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Grande Campagne, Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2022-2025 de la Communauté de communes Pévèle Carembault pour un montant de 180 306,50 € HT à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

10- Demande de subvention auprès de la Région des Hauts-de-France au titre du dispositif « Redynamisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs » (CVCB) - Aménagement Rue Grande Campagne

Monsieur le Maire présente la demande de subvention auprès de la Région des Hauts-de-France au titre des dispositifs Redynamisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs. Cette subvention portera également sur l'opération d'aménagement de la rue Grande Campagne qui permet de desservir des points importants de la commune et contribue à son dynamisme avec sur cet axe le pôle d'échanges, les commerces, la médiathèque.

Le souhait de la municipalité est d'aller chercher 448 800 €. La commune avait une enveloppe d'un million d'euros ouverte à la Région donc 400 000 € ont été attribués au parc d'Anchin. Il reste effectivement un peu plus de 500 000 € à aller chercher. Monsieur le Maire propose donc de demander 448 800 € de subventions auprès de la Région.

Madame Daniela MORONVAL, Conseillère municipale, rappelle que le principe des demandes de financements est d'obtenir 80 % de subventions ce qui représente le maximum qu'on peut obtenir. Or Madame Daniela MORONVAL remarque que sur cette opération le total des demandes de subvention représente 96% du budget. Donc en fait le dernier financeur viendra s'ajuster mais malheureusement, ce ne sera pas au-delà de 80 %.

Dans le cadre de la requalification globale de la rue Grande Campagne, Monsieur le Maire soumet la demande de subvention auprès de la Région des Hauts-de-France au titre de la « Redynamisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs » à hauteur de 448 800 € HT à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Monsieur le Maire ajoute que des documents de l'État ont été réceptionnés cette semaine par rapport aux demandes de subventions DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ainsi que pour le Fonds vert. Il va falloir travailler rapidement sur ces dossiers qui doivent être remis pour fin janvier. À ce titre, des demandes de subventions complémentaires seront probablement à l'ordre du jour du Conseil municipal de janvier afin de permettre l'accompagnement d'autres projets que la commune de Templeuve-en-Pévèle souhaite réaliser en 2025.

11- Création d'un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe au 1^{er} décembre 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, pour l'examen de la délibération déposée sur table ce soir.

Madame Joëlle DUPRIEZ rappelle la création du poste de Technicien principal de première classe pour un agent qui a réussi son examen professionnel de Technicien principal deuxième classe. Il y a eu une erreur matérielle au niveau de la rédaction de la délibération. C'est pourquoi il convient de rectifier la délibération afin d'éviter un problème avec la Trésorerie, l'arrêté ne correspondant pas à son grade. Donc il s'agit de régulariser la délibération pour l'agent qui passe bien sur un poste de Technicien principal de deuxième classe.

Afin d'assurer l'encadrement des services techniques en charge de la maintenance des bâtiments, Monsieur le Maire soumet la création d'un poste de Technicien de 2^{ème} classe à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée.

Monsieur le Maire remercie le public présent et les internautes et souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire rappelle l'invitation aux vœux du maire le 8 janvier prochain.

